

Postulat Sylvie Podio et consort – Pour un renforcement rapide de l’enseignement du français et de l’histoire au secondaire !

Texte déposé

Lors de la discussion sur le budget, en décembre 2015, j’avais abordé l’introduction d’une 33^e période hebdomadaire d’enseignement dévolue au français pour les années 9, 10, 11 de la scolarité obligatoire. Pour rappel, j’avais mis en avant les arguments suivants :

Lors des débats concernant l’approbation de la Loi sur l’enseignement obligatoire (LEO), l’accent a été mis sur l’importance de renforcer l’enseignement plus particulièrement dans des branches comme le français, les mathématiques, les sciences et les langues. C’est notamment cette volonté d’un enseignement de qualité et renforcé qui ont amené une grande partie de la population à accepter ce projet de loi. L’article 84 LEO prévoit, certes, 32 périodes d’enseignement pour le degré secondaire I. Mais il dispose également de la possibilité que ce temps soit augmenté par voie réglementaire jusqu’à 34 périodes.

Aujourd’hui plus personne ne contestera que le niveau de la langue « première » des élèves entrant pour la plupart d’entre eux au gymnase ou en formation professionnelle mérite d’être augmenté. Ce ne sont d’ailleurs pas les institutions de formation du secondaire II et les acteurs de la formation professionnelle qui me contrediront. Dans les enquêtes internationales, le canton de Vaud peut encore progresser en regard d’autres cantons romands, notamment en français.

C’est d’ailleurs dans cet état d’esprit que le Conseil d’Etat, dans son programme de législature, s’engage à une mise en œuvre d’une grille horaire de 33 périodes, notamment pour renforcer le français. A ce stade, comme nous l’avons vu lors des débats sur le budget, le nombre d’heures de français, s’il correspond à l’ancienne dotation Voie secondaire baccalauréat (VSB), est inférieur à la dotation des anciennes Voie secondaire générale (VSG) et Voie secondaire à options (VSO). Cette dotation est aussi inférieure à la dotation des autres cantons romands et le resterait avec une période de français supplémentaire ; mais la différence serait moindre.

Lors de nos discussions sur le budget, il est apparu que si l’augmentation du nombre d’heures d’enseignement au secondaire semblait être une volonté et une préoccupation du Conseil d’Etat, mais aussi de nombre de députés, celle-ci pouvait aussi concerner l’histoire d’une part et que sa mise en œuvre méritait réflexion, notamment au vu des conséquences financières liée à cette mise en œuvre couplée à l’évolution démographique.

Néanmoins, les soussignés restent convaincus que les dépenses liées à la qualité de l’enseignement obligatoire sont un investissement dans l’avenir, donc qu’ils relèvent d’une priorité budgétaire. En effet, il est de notoriété publique que les personnes à bas niveau de formation ont plus de peine à s’insérer professionnellement et sont dès lors plus susceptibles de se retrouver au bénéfice de l’aide sociale de manière durable, ce qui impacte négativement et à long terme les finances publiques.

Mais nous sommes aussi conscients que la mise en œuvre de la LEO vient d’achever son premier cycle, qu’un bilan est en cours et qu’il convient que les interventions sur le domaine scolaire soient soigneusement étudiées. En outre, comme relevé ci-dessus, l’heure supplémentaire pourrait aussi concerner l’histoire, il y a donc un équilibre à trouver.

Par conséquent, afin de tenir compte de ses différents impératifs mais avec la volonté de trouver une réponse à cette problématique d’ici la fin de la législature, nous demandons au Conseil d’Etat, par le biais de ce postulat, d’étudier la mise en œuvre même progressive d’une heure supplémentaire en histoire et/ou français pour le secondaire d’ici 2017.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

(Signé) Sylvie Podio et Axel Marion

Développement

Mme Sylvie Podio (VER) : — Lorsque nous avons discuté du budget, en décembre 2015, j'avais proposé l'introduction d'une 33^e période hebdomadaire d'enseignement dévolue au français pour les années 9, 10 et 11 de la scolarité obligatoire. Pour cela, je me suis basée sur l'article 84 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), qui prévoit certes 32 périodes d'enseignement pour le degré secondaire I, mais prévoit également la possibilité que ce temps soit augmenté, par voie réglementaire, jusqu'à 34 périodes.

Aujourd'hui, plus personne ne conteste l'importance du niveau de la langue première des élèves. C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit que le Conseil d'Etat, dans son programme de législature, s'engage à la mise en œuvre d'une grille horaire de 33 périodes, notamment pour renforcer le français. A ce stade, comme nous l'avons vu lors des débats sur le budget, le nombre d'heures de français, s'il correspond à l'ancienne dotation Voie secondaire baccalauréat (VSB), est inférieur à la dotation des anciennes Voie secondaire générale (VSG) et Voie secondaire à options (VSO). Cette dotation est aussi inférieure à celle des autres cantons romands et elle le resterait même avec une période de français supplémentaire.

Lors des discussions sur le budget, il est apparu que cette augmentation du nombre d'heures, qui n'était pas contestée par grand-monde, pouvait aussi concerner l'histoire, mais que sa mise en œuvre méritait réflexion, notamment au vu des conséquences financières liées à cette période supplémentaire, couplée à l'évolution démographique. Néanmoins, les soussignés restent convaincus que les dépenses liées à la qualité de l'enseignement obligatoire sont avant tout un investissement dans l'avenir et qu'elles relèvent donc d'une priorité budgétaire. Mais nous sommes aussi conscients que la mise en œuvre de la LEO vient d'achever son premier cycle, qu'un bilan est en cours et qu'il convient que les interventions sur le domaine scolaire soient soigneusement étudiées. Par conséquent, afin de tenir compte des différents impératifs, mais avec la volonté de trouver une réponse à la problématique d'ici la fin de la législature, nous demandons au Conseil d'Etat, par le biais de ce postulat, d'étudier la mise en œuvre — même progressive — d'une heure supplémentaire en histoire et/ou français pour 2017. Au vu de l'importance de traiter les sujets scolaires de manière réfléchie, nous demandons le renvoi de ce postulat en commission.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.